

UNDT/2010/003, Mwahchullah

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal constate que le demandeur a été constamment dilatoire dans la poursuite de cette réclamation. Laisser l'affaire ouverte sur le dossier du tribunal serait inapproprié compte tenu du manque d'intérêt du demandeur à poursuivre cette réclamation.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur était un ancien membre du personnel du HCR en Tanzanie, qui a été sommairement licencié. La demande devant l'UNDT était une contestation de ce licenciement de résumé.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Mwahchullah

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2009/26 Judge Coral Shaw

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

12 Jan 2010

Duty Judge

Juge Izuako

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Licenciement (de nomination)

Renvoi sommaire